



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026
A 20 H 00

Le vendredi 05 juin 2026 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Toury, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 27 mai 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roland SCHACH, Maire de Toury, en son lieu habituel de séance.

PRÉSENTS : M. Roland SCHACH, M. Antoine BOCQUÉHO, Mme Adelaïde SZOT, M. William CARRÉ, Mme Christine ANFRIE, Mme Marie-Thérèse PINCELOUP, M. Robert FORTIN, M. Thierry FLEUREAU, Mme Sandrine CHAMBOLLE, Mme Olivia GEOFFROY, Mme Virginie GUILLOTTE, Mme Angélique DUPRÉ, M. Arnaud LANGLOIS, M. Gaëtan TOULGOAT, M. Frédéric BERTEAU, Mme Agnès CHAMPEAU, M. Sylvain RÉMY, Mme Sheridan GOUARD, M. Bruno GUITTARD, Mme Delphine BRETON, M. Laurent LECLERCQ, Mme Myriam NGASSEU-LIMAM, M. Mohsine IALLOUCHEN.

ABSENTS EXCUSÉ : Mme Olivia GEOFFROY, Mme Agnès CHAMPEAU

ABSENT : Sans objet

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par : Madame Olivia GEOFFROY à Madame Sandrine CHAMBOLLE, Madame Agnès CHAMPEAU à Madame Marie-Thérèse PINCELOUP.

Monsieur Frédéric BERTEAU est désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 08 avril 2026

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du **08 avril 2026**, tel qu'il a été transmis aux conseillers municipaux.

Monsieur Leclercq souhaite que soit ajouté au point n°14 « *Projet de requalification de l'ancienne sucrerie - Avis sur l'enquête publique concernant les projets MONTEA FRANCE et SCI 3R* », que la réserve relative :

- Sécurité : Prendre en compte le raccordement avec le chemin agricole et intégrer la zone piétonne dans le cadre de la création d'un nouveau rond-point ;

a été validée après discussion en séance du Conseil municipal.

Monsieur le Maire prend acte de cette remarque et précise que le compte-rendu sera modifié en conséquence.

Le compte-rendu n'appelant pas d'autre observation, il est approuvé à l'unanimité.

2. Informations sur les décisions du Maire

Une présentation des décisions municipales est faite par Monsieur le Maire. Le conseil municipal prend acte des pièces signées en vertu de la délibération n° 2026-020 du 21 mars 2026 « délégations du conseil municipal au Maire » au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Tableau récapitulatif analytique des dépenses de fonctionnement engagées par Monsieur le Maire depuis le dernier conseil municipal du 12 mars 2026 pour un montant cumulé de **24 666,71 euros T.T.C.**, réparti de la manière suivante :

Médiathèque	0 €
Technique / Voirie / Espaces verts	11 741,71 €
Administratif	3 611,42 €
Sécurité / Cadre de vie	0 €
Fêtes et cérémonie	9 313,58 €
Entretien / Logistique	0 €
TOTAL en € T.T.C.	24 666,71 €

**LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE SIGNÉES PAR MONSIEUR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL
EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION n° 2026-020 AU TITRE DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

2026-012	Cimetière - Achat d'une concession au cimetière de Toury - Madame Roselyne B. pour un montant de 200 euros	25/03/2026
2026-013	Cimetière – Renouvellement d'une concession – Famille Bernard T. pour un montant de 200 euros	23/04/2025
2026-014	Cimetière - Achat d'une concession au cimetière de Toury – Monsieur Denis M. pour un montant de 200 euros	28/04/2026
2026-015	Cimetière - Achat d'une concession au cimetière de Toury - Monsieur et Madame Roland V. pour un montant de 200 euros	30/04/2026
2026-016	Sports-Monde associatif-Jeunesse-Intergénérationnel - Festivités du 13 juillet 2026 - Contrat de prestation pour un spectacle pyrotechnique Pyroconcept – 6 237 € TTC	06/05/2026
2026-017	Sports-Monde associatif-Jeunesse-Intergénérationnel - Festivités du 13 juillet 2026 – Contrat de prestation pour animation musicale – Musique à tout va – 1 380 € TTC	06/05/2026
2026-018	RH - Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive - CDG 28	11/05/2026

Exposé de : Monsieur Roland SCHACH, Maire

Dans le cadre des élections sénatoriales du 27 septembre 2026, Il est procédé à l'élection des délégués et suppléants au sein du Conseil municipal. Monsieur le maire présente les règles de vote et le nombre de délégués qui seront à élire.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle n° NOR/INTA/ INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2026-12 du 22 mai 2026 relatif à la détermination du nombre de délégués et de suppléants des conseils municipaux,

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection de sept délégués et quatre suppléants en vue des élections sénatoriales.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'organisation et le déroulement du scrutin, notamment le respect de la règle de représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Le bureau électoral est institué conformément à la procédure. Monsieur le Maire indique qu'il est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et les deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Monsieur William CARRÉ
- Monsieur Bruno GUITTARD,
- Madame Sheridane GOUARD
- Monsieur Sylvain RÉMY

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Après appel à la candidature, Monsieur Roland SCHACH, Maire, fait part de son intention de déposer une liste unique pour Toury, tenant compte de la représentation proportionnelle et ce après échange avec les élus de l'opposition.

Monsieur le Maire énonce tout d'abord à l'assemblée délibérante, les noms et prénoms des délégués et suppléants affichés dans sa déclaration de candidatures dénommée « Toury », à savoir :

Délégués :

- 1. Monsieur Roland SCHACH
- 2. Madame Adelaïde SZOT
- 3. Monsieur Antoine BOCQUÉHO
- 4. Madame Christine ANFRIE
- 5. Monsieur William CARRÉ
- 6. Madame Angélique DUPRÉ
- 7. Monsieur Laurent LECLERCQ

Suppléants :

- 1. Madame Sandrine CHAMBOLLE
- 2. Monsieur Robert FORTIN
- 3. Madame Olivia GEOFFROY
- 4. Monsieur Bruno GUITTARD

Tenant compte de ce qui précède, il est proposé de procéder aux désignations exposées ci-dessus à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 23
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 23
- Nombre de voix pour la liste « Toury » : 23

Dans le respect des textes, le Conseil municipal, désigne en tant que délégués titulaires issus des deux listes précitées :

- 1. Monsieur Roland SCHACH
- 2. Madame Adelaïde SZOT
- 3. Monsieur Antoine BOCQUÉHO
- 4. Madame Christine ANFRIE
- 5. Monsieur William CARRÉ

- 6. Madame Angélique DUPRÉ
- 7. Monsieur Laurent LECLERCQ

Et comme suppléants :

- 1. Madame Sandrine CHAMBOLLE
- 2. Monsieur Robert FORTIN
- 3. Madame Olivia GEOFFROY
- 4. Monsieur Bruno GUITTARD

Le conseil municipal autorise par ailleurs Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte s'inscrivant dans le cadre de la présente délibération.

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

4. Administration générale - Élection des membres des Commissions Communales - Délibération n° 2026-022

Exposé de : Monsieur Roland SCHACH, Maire

Monsieur le maire informe les conseillers des compositions de chaque commission municipale. Comme évoqué lors du dernier Conseil municipal, chaque commission comprendra 15 membres (12 de la majorité et 3 de l'opposition).

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-22,

Considérant que la désignation des membres des commissions doit intervenir selon le principe de la représentation proportionnelle afin de préserver l'expression pluraliste des élus communaux,

Considérant, après débat en séance, la possibilité laissée par Monsieur le Maire à l'opposition d'obtenir un délai supplémentaire afin de pouvoir se positionner sur les 9 commissions créées par la délibération n° 2026-021 du 08 avril 2026,

Après avoir entendu, en séance, le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité (23 votants) :**

- **APPROUVE** la composition des commissions suivantes :

- 1- CULTURE ET PATRIMOINE (15) :** M. Roland SCHACH, M. Antoine BOCQUÉHO, Mme Adelaïde SZOT, M. William CARRÉ, Mme Christine ANFRIE, M. Gaëtan TOULGOAT, M. Robert FORTIN, Mme Olivia GEOFFROY, Mme Marie-Thérèse PINCELOUP, Mme Sheridan GOUARD, M. Frédéric BERTEAU, M. Sylvain RÉMY, Mme Delphine BRETON, M. Laurent LECLERCQ, Mme Myriam NGASSEU-LIMAM
- 2- SPORT/MONDE ASSOCIATIF/JEUNESSE/ « INTERGÉNÉRATIONNEL » (15) :** M. Roland SCHACH, M. Antoine BOCQUÉHO, Mme Adelaïde SZOT, M. William CARRÉ, Mme Christine ANFRIE, M. Gaëtan TOULGOAT, M. Robert FORTIN, Mme Marie-Thérèse PINCELOUP, Mme Sheridan GOUARD, M. M. Sylvain RÉMY, Mme Angélique DUPRÉ, Mme Virginie GUILLOTTE, M. Bruno GUITTARD, Mme Myriam NGASSEU-LIMAM, M. Moshine IALLOUCHEN
- 3- COMMUNICATION ET VIE CITOYENNE (15) :** M. Roland SCHACH, M. Antoine BOCQUÉHO, Mme Adelaïde SZOT, M. William CARRÉ, Mme Christine ANFRIE, M. Robert FORTIN, Mme Marie-Thérèse PINCELOUP, Mme Sheridan GOUARD, Mme Angélique DUPRÉ, Mme Sandrine CHAMBOLLE, M. Thierry FLEUREAU, Mme Agnès CHAMPEAU, M. Laurent LECLERCQ, Mme Myriam NGASSEU-LIMAM, M. Moshine IALLOUCHEN
- 4- REDYNAMISATION DE LA VILLE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (15) :** M. Roland SCHACH, M. Antoine BOCQUÉHO, Mme Adelaïde SZOT, M. William CARRÉ, Mme Christine ANFRIE, Mme Olivia GEOFFROY, M. Frédéric BERTEAU, Mme Angélique DUPRÉ, M. Sylvain RÉMY, Mme Sandrine CHAMBOLLE, M. Thierry FLEUREAU, Mme Agnès CHAMPEAU, Mme Delphine BRETON, M. Laurent LECLERCQ, Mme Myriam NGASSEU-LIMAM
- 5- URBANISME ET GRANDS PROJETS (15) :** M. Roland SCHACH, M. Antoine BOCQUÉHO, Mme Adelaïde SZOT, M. William CARRÉ, Mme Christine ANFRIE, M. Gaëtan TOULGOAT, Mme Olivia GEOFFROY, M. Frédéric BERTEAU, Mme Angélique

DUPRÉ, Mme Sandrine CHAMBOLLE, M. Thierry FLEUREAU, Mme Agnès CHAMPEAU, M. Bruno GUITTARD, Mme Delphine BRETON, M. Laurent LECLERCQ

- 6- **SÉCURITÉ (15)** : M. Roland SCHACH, M. Antoine BOCQUÉHO, Mme Adelaïde SZOT, M. William CARRÉ, Mme Christine ANFRIE, M. Gaëtan TOULGOAT, Mme Olivia GEOFFROY, M. Sylvain RÉMY, Mme Angélique DUPRÉ, Mme Sandrine CHAMBOLLE, M. Arnaud LANGLOIS, M. Thierry FLEUREAU, M. Bruno GUITTARD, Mme Delphine BRETON, M. Mohsine IALLOUCHEN
- 7- **FINANCES (15)** : M. Roland SCHACH, M. Antoine BOCQUÉHO, Mme Adelaïde SZOT, M. William CARRÉ, Mme Christine ANFRIE, Mme Olivia GEOFFROY, Mme Marie-Thérèse PINCELOUP, M. Frédéric BERTEAU, M. Sylvain RÉMY, Mme Angélique DUPRÉ, Mme Virginie GUILLOTTE, Mme Sandrine CHAMBOLLE, M. Bruno GUITTARD, M. Laurent LECLERCQ, Mme Myriam NGASSEU-LIMAM
- 8- **DÉVELOPPEMENT DURABLE/ENVIRONNEMENT/MOBILITÉS (15)** : M. Roland SCHACH, M. Antoine BOCQUÉHO, Mme Adelaïde SZOT, M. William CARRÉ, Mme Christine ANFRIE, M. Gaëtan TOULGOAT, Mme Olivia GEOFFROY, M. Sylvain RÉMY, Mme Angélique DUPRÉ, Mme Sandrine CHAMBOLLE, M. Arnaud LANGLOIS, M. Thierry FLEUREAU, M. Bruno GUITTARD, M. Laurent LECLERCQ, M. Mohsine IALLOUCHEN
- 9- **TRAVAUX/EAU/ASSAINISSEMENT/ORDURES MÉNAGÈRES (15)** : M. Roland SCHACH, M. Antoine BOCQUÉHO, Mme Adelaïde SZOT, M. William CARRÉ, Mme Christine ANFRIE, Mme Olivia GEOFFROY, Mme Marie-Thérèse PINCELOUP, Mme Angélique DUPRÉ, M. Arnaud LANGLOIS, M. Thierry FLEUREAU, Mme Agnès CHAMPEAU, M. Frédéric BERTEAU, M. Bruno GUITTARD, Mme Delphine BRETON, M. Mohsine IALLOUCHEN

- **PRÉCISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

5. Administration générale - Élection des membres de la Commission d'Appel d'offres et des procédures adaptées – Délibération n° 2026-023
--

Exposé de : Monsieur Roland SCHACH, Maire

Il est proposé aux conseillers d'élire les membres de la Commission d'appel d'offres et procédures adaptées.

Le Conseil municipal,

Vu les dispositions de l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Monsieur le Maire propose que l'intitulé de cette commission soit élargi et propose de la nommer « Commission d'Appels d'Offres et des Procédures Adaptées ».

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Vu les dispositions de l'article D. 1411-4- 1^{er} alinéa du C.G.C.T. prévoyant que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, à condition que le nombre de suppléant soit égal à celui des titulaires,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Il s'agit d'une élection sur la base d'une liste bloquée, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres et des Procédures Adaptées (C.A.O.P.A.).

La liste Toury présentée par Monsieur Roland SCHACH :

- M. Antoine BOCQUÉHO (Titulaire)
- M. Arnaud LANGLOIS (Titulaire)
- M. Laurent LECLERCQ (Titulaire)

- M. Frédéric BERTEAU (Suppléant)
- M. Gaëtan TOULGOAT (Suppléant)
- M. Bruno GUITTARD (Suppléant)

Conformément à l'article L. 2121-21 du C.G.C.T., l'élection des membres de la commission d'appel d'offres se déroule au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ». Monsieur le Maire propose aux élus présents, un vote à main levée accepté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé au vote et au décompte de voix :

Nombre de votants : 23

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 23

Ainsi répartis :

La liste « Toury » obtient : 23 voix

Sont ainsi déclarés élus :

La liste Toury présentée par Monsieur Roland SCHACH :

- M. Antoine BOCQUÉHO (Titulaire)
- M. Arnaud LANGLOIS (Titulaire)
- M. Laurent LECLERCQ (Titulaire)

- M. Frédéric BERTEAU (Suppléant)
- M. Gaëtan TOULGOAT (Suppléant)
- M. Bruno GUITTARD (Suppléant)

Pour faire partie, avec Monsieur le Maire, Président de droit de la Commission d'Appel d'Offres et des Procédures Adaptées.

- **PRÉCISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

6. Tour de table

- *Monsieur Bocquého informe les conseillers que deux points seront bientôt présentés en commission avant d'être soumis à l'approbation des conseillers :*
 - *La création et la nomination du Conseil municipal des jeunes ainsi que du Conseil des sages ;*
 - *La création d'une commission temporaire « cybersécurité et modernisation des outils numériques »*
- *M. Guittard informe les conseillers de sa reconduction à la Présidence du SICTOM de la Région d'Auneau et de sa nomination à la Vice-présidence du SITREVA ;*
 - *L'ensemble des conseillers félicitent Monsieur Guittard ;*
 - *Monsieur le maire demande à Monsieur Guittard s'il est possible d'organiser une visite de l'usine d'incinération de Ouarville ? / Monsieur Guittard répond qu'une visite pourra facilement être organisée durant la mandature.*
- *Monsieur Leclercq indique prendre acte de la consultation citoyenne lancée dans le courant de la semaine concernant le choix de fresque qui viendra orner le château d'eau. S'il ne remet pas en cause le fond, il trouve dommageable que les élus n'aient pas été informés au préalable de cette décision :*
 - *Monsieur Bocquého répond que l'ensemble des choix de dessins proposés aux citoyens avaient déjà fait l'objet d'une présentation lors de l'ancienne mandature ;*
 - *Monsieur Leclercq précise que la majorité des conseillers présents aujourd'hui ont changé, et à ce titre, il aurait été préférable de leur présenter en amont, les choix de dessins.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire annonce à 20 h 35 la fin de la séance.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,

Roland SCHACH



Le secrétaire de séance,

Frédéric BERTEAU

Berteau